

Réf : CNIG 2022.267

**COMPTE-RENDU CONSEIL PLENIER**  
**DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (CNIG) du 10 mai 2022**

**Liste des participants**

Participants (présentiel)	Participants (à distance)
Bertrand MONTHUBERT, CNIG Pierre LAULIER, CGDD/SRI/Ecolab/ CNIG Pierre VERGEZ, IGN/CNIG Thomas COTTINET, CGDD/SRI/Ecolab Hélène BEGON, CGDD/SRI/Ecolab Guillaume LEFEBVRE, DGALN Nicolas MORIN, DGITM Bachir CHIKHI, DGFIP François GOISLARD, DGFIP Arnaud de VACHON, Min. des Armées Bastien COLLET, ANCT Laurent WALCH, Min. de l'Agriculture Jean-Yves MAHE, Min. Europe et Aff. étrangères Sébastien SORIANO, IGN Guillaume MELLIER, IGN François ALTER, CNES Jérémy PIERRE-NADAL, Régions de France Jean-Michel MORER, APVF, Maire de Trilport Christophe TOURET, ESRI Eric THALGOTT, GeoFit Group Vincent de CHÂTEAU-THIERRY, OSM Akim OURAL, Opendata France Jean-Marie BOURGOGNE, Opendata France Manon JOUVE, FCEN Marie LAMBOIS, présidente de commission	Thomas LESUEUR, CGDD Thierry COURTINE, CGDD/SRI Sylviane LE GUYADER, ANCT Pascal ESTRAILLIER, Min. de la Recherche Laure LUCCHESI, DINUM Margot SANCHEZ, DINUM Geoffroy GRELOT, Min. Europe et Aff. étrangères François CHIRIE, IGN Gilles MARTINOTY, SHOM Julien MEILLON, IFREMER Patrick SILLARD, INSEE François HISSEL, OFB Joël TIGNON, Région Sud Pauline HERMAND, ANEL Patrick CHAIZE, FNCCR Jean-Luc SALLABERRY, FNCCR Pierre-Alban BONIN, FNCCR Christian ROUAIX, OGE Jean-Marie SEITE, Afigéo Olivier BANASZAK, AITF Pierre THOMAS, CGT Annie BLANDIN, présidente de pôle Florent CHOLAT, président de commission Christine ARCHIAS, présidente de commission Pierre BRIOLE, président commission Pierre JAILLARD, président commission

## Ordre du jour

- Evolution du CNIG
- Etude économique sur l'écosystème géo-numérique
- Travaux des pôles et commissions

## Documents associés ([http://cniq.gouv.fr/?page\\_id=972](http://cniq.gouv.fr/?page_id=972) )

- [1] Diaporama présenté en séance
- [2] Règlement intérieur modifié des amendements apportés en séance et validé

## Relevé de décisions

- Le règlement intérieur du CNIG est adopté,
- Le Conseil approuve et soutient le lancement d'une étude économique sur l'écosystème de la donnée géo-numérique, avec un démarrage souhaité à partir de septembre,
- Le Conseil valide la poursuite des travaux initiés dans les différentes formations du CNIG et notamment le lancement du groupe de travail sur l'occupation du sol à grande échelle.

## Compte-rendu détaillé

## Introduction et évolution du CNIG

**Bertrand Monthubert, président du CNIG**, ouvre la séance en remerciant l'ensemble des présidents et présidentes des pôles et des commissions ainsi que tous les participants aux groupes de travail, qui sont à l'œuvre pour mener les travaux du CNIG. Il est satisfaisant de constater que les actions qui ont été décidées au conseil plénier de décembre ont toutes été lancées. Il reste cependant la commission Europe et international pour laquelle nous attendons la réponse d'une présidente potentielle.

### Décret du CNIG

Le travail de rédaction d'un nouveau décret a été fait, celui-ci est en cours de signature.

Outre la modification du Conseil national de l'information géographique en Conseil national de l'information géolocalisée, et une présentation plus précise et plus détaillée de ses missions, il prévoit un élargissement de la liste de ses membres. C'est l'occasion de saluer les représentants des nouveaux membres du CNIG présents à cette réunion :

- L'Administrateur général des données (DINUM),
- Le Directeur général de l'INSEE,
- Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE)
- Le Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB)
- Le Ministère des transports

- La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
- L'Association OpenDataFrance
- L'Association OpenStreet Map France
- La Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN)
- L'Institut pour un numérique responsable (INR) (excusé)

### Règlement intérieur

Le décret prévoit que le CNIG adopte un règlement intérieur. Le projet de règlement qui avait été soumis a fait l'objet de deux propositions d'amendements reçues avant la réunion.

**A1) Art. 2 ajouter après la première phrase « Les présidents de pôles et commission sont nommés sur proposition du président du CNIG après avis du conseil plénier »**

**A2) Art. 5 ajouter à la fin de l'article « Les animateurs de groupe de travail sont désignés par le président de la commission après avis de celle-ci »**

**M. Pierre Thomas, représentant la CGT, propose comme amendement supplémentaire que la 4<sup>ème</sup> phrase de l'article 2 soit rédigée ainsi : « Les présidents des pôles et des commissions sont chargés de désigner les membres de leurs propres formations et de mettre en place des groupes de travail spécifiques qui sont rattachés à ces mêmes formations »**

Les trois amendements sont adoptés à l'unanimité. Le règlement intérieur est adopté. [La version validée est jointe à ce compte-rendu]

### Site internet

Le site internet du CNIG est cours de rénovation, le nouveau site est éco conçu et respectera la charte de l'Etat. Son esthétique sera renouvelée mais il continuera à contenir toute la richesse d'informations du site actuel.

## **Etude économique sur l'écosystème géo-numérique**

**Eric Thalgott, président directeur général de GéoFit Group, représentant du pôle entreprise de l'Afigéo,** présente le projet d'étude économique qui a été initié par l'Afigéo et le CNES par la réalisation d'une pré-étude, et qui doit maintenant être déployée en constituant un groupe de financeurs.

L'Afigéo fédère les acteurs du secteur de l'information géographique et mène de nombreuses actions d'animation et de promotion de cet écosystème dynamique auprès des instances nationales. L'Afigéo maintient un annuaire des géo-entreprises, un annuaire des formations et anime un club international (en collaboration avec Business France), un club SIG Grand Compte et divers groupes de travail.

À l'heure où de plus en plus d'innovations sont « géo-dépendantes », il a paru important à l'Afigéo et au CNES de pouvoir se doter de nouveaux outils de connaissance et de mesure d'un écosystème en pleine transformation pour faciliter le positionnement de la filière au sein du monde numérique et anticiper les évolutions de la filière pour aider les entreprises à se positionner et investir. Il s'agit aussi

d'orienter les politiques publiques d'investissement et de formation, de formaliser des méthodes de suivi d'indicateurs qui permettent de suivre dans le temps cette filière.

Compte tenu des difficultés pour définir l'écosystème à étudier, son poids économique, sa structuration, les modèles économiques de la donnée et de ses usages, l'Afigéo et le CNES ont conduit en 2021 une étude de faisabilité, étape préalable pour définir le périmètre, la méthodologie, les objectifs, la cible, les moyens et ressources exploitables.

Au travers d'une analyse bibliographique d'études économiques nationales ou internationales et des sources de données socioéconomiques mobilisables, de l'animation d'ateliers avec 15 experts d'horizons variés, la réalisation de 12 entretiens pour obtenir un consensus d'acteurs variés sur les objectifs de l'étude et éveiller l'intérêt fort pour l'utilité d'un tel projet, cette étude de faisabilité permet désormais de borner les axes d'une étude économique de l'écosystème géonumérique.

La structure de l'étude comprendrait trois phases imbriquées. Une phase de connaissance de l'écosystème, une phase de mesure du poids économiques de l'écosystème, et une phase de mise en place d'un observatoire afin de pouvoir poursuivre dans le temps le suivi de l'écosystème.

La connaissance de l'écosystème peut être abordée en considérant trois niveaux : les entreprises qui sont au cœur de l'information géo-numérique, celles qui ont une dépendance variable mais importante vis-à-vis de l'information géographique, et au-delà celles potentiellement très nombreuses qui utilisent l'information géographique. Pour l'étude du poids économique il est proposé de travailler sur des études de cas qui pourront être définis par le groupe de pilotage qui sera mis en place. La mise en place de l'observatoire pourrait se faire à partir de la définition des chaînes de valeurs à étudier.

La pré-étude préconise un budget de 150 k€ HT pour la réalisation de l'étude. Un premier tour de table a été organisé où l'Afigéo, l'Ecolab / CNIG, le BRGM, le CNES, l'IGN ont indiqué pouvoir participer au co-financement de cette étude. Ce budget ne comprend pas la mise en place de l'observatoire pérenne dont il conviendrait de définir les financements.

**Bertrand Monthubert** confirme que cette étude est pertinente et nécessaire, et en prenant l'exemple de l'industrie des masques qui s'est révélée être stratégique pour l'ensemble de l'activité économique lors de la crise sanitaire, il conviendrait de faire prendre conscience que l'information géographique a un impact économique extrêmement important et que la France dispose d'entreprises sur lesquelles on peut s'appuyer et sur lesquelles reposent également des enjeux de souveraineté.

**Patrick Chaize, sénateur de l'Ain, vice-président de la FNCCR**, demande s'il ne serait pas opportun de solliciter de l'ANCT qui organise la réflexion et l'accompagnement financier des initiatives qui pourraient avoir lieu en la matière.

**Jean-Michel Morer, maire de Trilport, représentant l'Association des petites villes de France**, pense également pertinent d'associer l'ANCT, interlocuteur important des territoires. Cette étude est stratégique et pourrait constituer un socle de base sur lequel travailler permettant d'identifier les différents acteurs et mieux percevoir les tendances émergentes.

**Sylviane Le Guyader, représentant l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT)**, trouve très intéressant le projet de cartographie d'acteurs, de périmètres et d'activités, et confirme que l'ANCT a pour rôle de travailler en réseau avec les partenaires dans les territoires. L'ANCT propose de participer aux réflexions pour la réalisation de l'étude (pôle Analyse et diagnostics territoriaux ainsi que la direction générale déléguée au numérique).

**Jean-Yves Mahé, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères**, demande s'il est prévu dans l'étude l'identification d'acteurs au niveau européen voire au-delà. **Eric Thalgott** répond qu'à ce stade le contenu de l'étude reste à préciser par le groupe de travail qui sera mis en place, mais qu'il conviendra certainement d'identifier les entreprises françaises et européennes en priorité.

**Sébastien Soriano, directeur général de l'IGN**, pense que cette étude est de très bon aloi, elle peut être très utile à faire évoluer le regard sur notre secteur en révélant les externalités positives, notamment pour qu'un acteur comme l'IGN, qui est passé à l'open data, soit considéré comme un centre pas seulement de coût mais générant de la valeur. Il serait bien que le financement de cette étude soit équilibré entre le secteur public et le secteur privé.

**Arnaud de Vachon, Ministère des Armées**, rappelle le besoin de positionner le panorama dans son environnement européen et international, des études ont été menées par les britanniques et les américains sur ce sujet. Un panorama de ce type a été fait au sein des armées. Dans la mesure de ce qui est communicable, le ministère des Armées pourrait transmettre des informations pour cette étude. Il serait important dans l'étude de bien identifier non seulement une situation mais aussi les tendances à venir sur les enjeux et besoins.

**Eric Thalgott**, précise que les études internationales ont bien été prises en compte dans la pré-étude. Le secteur privé, qui est constitué aussi de petites entreprises participe financièrement à l'étude via des associations professionnelles comme l'Afigéo. L'Ordre des géomètres experts qui fédère 1800 entreprises du domaine sera également sollicité.

**François Alter, directeur valorisation et données du CNES** se dit très attaché au bon déroulement de l'étude et confirme le besoin d'un cofinancement entre secteur public et secteur privé. Le secteur est très dynamique, il y a de plus en plus de start-up et de nouveaux entrants. Le CNES par exemple, accompagne près d'une nouvelle entreprise par semaine, et il y a besoin d'éclairer les nouveaux acteurs sur les business modèles. L'étude doit démarrer rapidement, car il y a besoin pour les grands plans d'investissement qui se lancent, tels France 2030, de pouvoir éclairer les décisions d'investissements publics.

**Thomas Cottinet, responsable de l'Ecolab au commissariat général au développement durable**, rappelle que l'Ecolab est le laboratoire d'innovation par la donnée pour ministère de la transition écologique et qu'il anime également l'écosystème français de l'innovation verte de la Greentech. L'Ecolab soutient très fortement cette étude car lors de l'animation de l'écosystème est apparue l'importance d'une filière compétitive et innovante de l'information géolocalisée française, à la fois pour aider les leaders mais aussi pour aider les différents acteurs qui émergent sur les différents marchés de la transition écologique. Il y a un vrai sujet de vision et de perception de l'excellence française qui existe déjà et du potentiel qui reste à activer au travers des grands plans d'investissements tels que France 2030 ou le financement de la recherche. Il y a l'objectif de faire de l'excellence française en matière d'information géolocalisée, c'est pour cela que cette étude est la bienvenue et extrêmement importante. Pour Ecolab, le fait que l'étude soit portée par l'Afigéo permet de garantir qu'il y a bien un co-financement public-privé.

**Pierre Thomas**, pense que cette étude est intéressante, mais pose la question de son cofinancement par le privé et sa réalisation par un cabinet privé dans le contexte des affaires récentes pointées par le rapport du Sénat sur les cabinets de conseil. Les GAFAM sont très présents dans l'écosystème, il convient que ce sujet soit bien évoqué dans l'étude.

**Annie Blandin, présidente du pôle innovation et prospective du CNIG**, demande si l'étude prévoit de prendre en compte la dynamique concurrentielle, car il y a des enjeux de souveraineté et de crispation

entre l'intérêt général et la concurrence et c'est un écosystème où les partenariats public/privé jouent un rôle important. **Eric Thalgott** : le partenariat public privé fait partie des axes qui pourraient être étudiés. Il faudra en discuter dans le groupe de travail, il faudra cependant être attentif à ne pas vouloir trop ajouter de sujets à cette étude au risque de ne pouvoir tout réaliser.

**Jean-Marie Séité, président de l'Afigéo**, remercie tous ceux au sein de l'Afigéo qui se sont investis sur ce sujet, ainsi que le CNES qui a permis de porter la pré-étude. L'étude n'est pas encore lancée, la pré-étude permet de définir un chemin tous ensemble pour mettre en place un cahier des charges définitif, mais il faudra faire attention de ne pas trop élargir le champ d'investigation au risque de plus être capable de la réaliser. La pré-étude avait été financée à 50% par le CNES et à 50% par l'Afigéo.

**Laure Lucchesi, directrice d'Etalab à la Direction interministérielle du numérique (DINUM)**, souscrit au besoin d'une telle étude très utile notamment pour évaluer la valeur créée par l'open data, qui est un exercice très difficile à réaliser. La DINUM est prête à participer au financement de l'étude.

**Eric Thalgott** précise que la pré-étude avait estimé un budget de 150 k€ HT pour réaliser l'étude, un premier tour de table a été constitué mais il peut être élargi, chaque partenaire aura alors moins à financer. Il serait bien que l'appel d'offres puisse être lancé d'ici l'été.

**Jean-Marie Séité**, confirme que, si besoin, en attente de finalisation des conventions de financement, l'Afigéo pourrait disposer de la trésorerie pour lancer rapidement l'étude.

Pour **Akim Oural, président de l'association Opendata France**, on n'arrivera pas à proposer des services qui répondent aux valeurs que nous défendons de progrès social et de progrès environnemental, si nous ne proposons pas nos propres modèles qui soient viables économiquement. Cette étude est fondamentale, car pour répondre aux enjeux de développement des usages nouveaux grâce aux systèmes d'information territorialisée, nous avons besoin de ces modèles économiques pour aider nos entreprises. On ne règlera pas notre concurrence avec les GAFAM par la fiscalité mais les usages que l'on va proposer demain.

**Christian Rouaix, représentant l'Ordre des géomètres experts**, confirme que le projet d'étude économique sera présenté lors de la prochaine réunion du bureau de l'Ordre des géomètres-experts qui statuera sur sa participation au financement de cette étude.

**Pierre Briole, président de la commission géopositionnement du CNIG**, demande si l'étude prendra bien compte la question de l'impact de l'interopérabilité et des standards dans le développement économique.

**Bertrand Monthubert**, conclut en synthèse :

L'intérêt de lancer cette étude est reconnu par tous, le CNIG décide donc qu'elle doit être lancée.

Pour cela il convient :

- de finaliser rapidement le tour de table financier en incluant éventuellement les nouveaux acteurs qui ont évoqué leur possibilité de participer.
- de lancer le travail sur le cahier des charges pour que l'appel d'offre puisse être lancé, et que le travail puisse commencer en septembre.

Il rappelle que l'objectif est de s'inscrire dans la construction d'un observatoire pour lequel il conviendra d'étudier les modalités de financement.

## **Travaux des pôles et commissions**

**Pierre Laulier, secrétaire général du CNIG**, présente les travaux des pôles et commissions du CNIG effectués dans le cadre de la nouvelle organisation qui a été mise en place suite au conseil plénier du 1<sup>er</sup> décembre.

Le pôle de « coordination avec les territoires » et le pôle « innovation et prospective » sont des nouveaux pôles créés au sein du CNIG. Le pôle « innovation et prospective » a un rôle de veille et d'émergence des sujets et fonctionne sous forme d'ateliers thématiques pour faire émerger les sujets et sous forme de commissions « Besoins et usages », « Europe et international » et « Modèles économiques ».

Le pôle de « coordination avec les territoires » a pour objectif d'organiser la coordination entre tous les acteurs et en particulier entre les régions et le niveau national.

Les commissions expertes (commission des « standards », commission « règles et qualité », commission « nationale de toponymie », commission « géopositionnement ») ont pour objectif de produire des standards, avis, guides ou documents sur leur domaine respectif.

### Pôle « innovation et prospective »

Un atelier sur les données géolocalisées pour la transition écologique organisé le 27 janvier a permis d'identifier des sujets prioritaires à traiter dans les différentes commissions. Le travail sous forme d'ateliers sera poursuivi avec un deuxième atelier sur les données pour la transition écologique et un atelier sur la réforme du cadre juridique européen sur les données [Remarque : cet atelier est prévu le 29 juin, et non le 23 comme annoncé en réunion]

**Annie Blandin**, précise à propos de l'atelier sur le cadre juridique européen que le régime des données qui se met en place est structurant pour l'écosystème des données géolocalisées. On est dans une période d'intense réforme du cadre juridique avec divers règlements (Data Act, Data Governance Act, Data Market Act,..), il sera intéressant au cours de cet atelier de déchiffrer les textes et de faire émerger des questionnements sur les impacts spécifiques pour les données géolocalisées, et les interactions entre les schémas de gouvernance prévus et nos propres schémas, avec les espaces communs de données, etc.. Sur certains aspects, une position du CNIG pourrait être recherchée.

### Commission « Besoins et usages »

Pour ses premiers travaux, la commission a pu se saisir des sujets identifiés par l'atelier sur les données pour la transition écologique, en décidant la création de plusieurs groupes de travail. Elle a adopté aussi un principe de travail en collaboration avec la Fabrique des géo-communs de l'IGN avec un échange régulier sur les sujets traités.

**Florent Cholat, président de la commission besoins et usages**, confirme l'intérêt des sujets présentés en commission et salue le travail effectué par les membres de la commission.

### Commission « Modèles économiques »

La commission « Modèles économiques » a décidé la création d'un groupe de travail sur le modèle économique de la diffusion des images satellitaires aux acteurs publics ainsi que l'élargissement du groupe de travail sur le PCRS aux questions juridiques et économiques de manière à proposer des recommandations sur les modèles économiques. La commission « Modèle économiques » suivra l'avancement du projet d'étude économique présentée ce matin, et les résultats de cette étude alimenteront les travaux de la commission.

#### Commission des « standards »

La commission des standards a lancé de nouveaux groupes de travail, il y a actuellement 17 groupes de travail actifs au sein de cette commission, ce qui montre l'importance et l'étendue des sujets traités par cette commission.

**Christine Archias, présidente de la commission des standards**, indique qu'un tableau des groupes de travail pilotés par la commission a été déposé sur le site du CNIG. La commission ne s'autosaisit pas de travaux sur des standards mais travaille sur les sujets qui ont été mis en évidence par la commission besoins et usages. Il est satisfaisant de constater que beaucoup de structures participent aux travaux et surtout sont motivées pour animer des groupes de travail, elles en sont chaleureusement remerciées.

**Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Opendata France**, trouve que les travaux du CNIG sur la normalisation et les standards sont remarquables et ont ouvert la voie sur les travaux que font depuis lors les collectivités locales et l'Etat sur les données ouvertes. Il existe désormais à côté du référentiel des standards du CNIG, un référentiel de standards sur les données en open data (dont beaucoup sont géolocalisées), il serait intéressant de regarder comment faire pour que ces deux référentiels soient bien coordonnés pour essayer de les faire converger.

**Jean-Michel Morer**, appuie ce qui vient d'être dit. Une des demandes prioritaires des associations d'élus est de favoriser l'interopérabilité des données numériques entre les différentes applications. Il est important que les signaux émis par notre instance soient des signaux unificateurs et simplificateurs vis-à-vis des prestataires et opérateurs. Les standards peuvent paraître comme des contraintes mais ils permettent de fait une liberté qui procure non seulement de la sécurité mais permet aussi aux petits opérateurs de pouvoir agir dans l'écosystème de la donnée géo localisée.

#### Commission « règles et qualité »

La commission règles et qualité a poursuivi les travaux en cours sur les métadonnées et la qualité des données, et a initié la réflexion de l'articulation des standards CNIG avec le dispositif schema.data.gouv mis en place par Etalab.

**Marie Lambois, présidente de la commission règles et qualité**, confirme que c'est un enjeu important de la commission de réussir à faire converger techniquement les infrastructures de standards géographiques d'une part et standards opendata de schema.data.gouv d'autre part. Cette évolution se fait techniquement dans les sous-groupes, et des tests sont faits sur le GT Fiches de la commission standards. La commission a lancé un appel à intérêt sur la question de l'éthique, les participants sont invités à le relayer. La réflexion sur l'archivage a été initiée pour commencer à échanger des bonnes pratiques, elle fait suite aux demandes des Archives nationales.

**Jean-Marie Bourgogne**, indique que des outils de validation des données qui peuvent désormais traiter des données géolocalisées sont également disponibles sur schema.data.gouv. Le sujet de l'éthique, c'est aussi la question de la responsabilité et de la sobriété numérique. OpenData France travaille



actuellement avec l'INR sur un guide de bonnes pratiques pour limiter l'impact. Ces travaux pourront être partagés et enrichis car c'est particulièrement pertinent pour les données géographiques qui représentent de gros volumes de données.

**Christophe Tourret, président d'ESRI France**, ESRI France qui comporte 250 collaborateurs, a évalué récemment son bilan carbone, et il ressort que 50% du bilan carbone provient de l'usage numérique de ses clients, ce qui montre l'importance de l'impact qu'ont les communautés d'information géographique. Par ailleurs la réforme du dépôt légal suite à loi Darcos, va avoir un impact important pour les structures qui produisent et qui diffusent des contenus géo-numériques.

#### Commission nationale de toponymie

La commission nationale de toponymie a publié différents guides et communiqués de presse et a en projet la publication d'une mise à jour du guide « décider d'un nom de lieu » à l'occasion de la publication de la loi 3DS qui impose aux communes la dénomination de leurs voies et lieux-dits.

**Pierre Jaillard, président de la commission nationale de toponymie**, précise que l'arrêté de 1933 relatif à la terminologie des noms d'Etats et capitales nécessite un toilettage, le sujet sera relancé début juillet après la mise en place définitive du nouveau gouvernement. La loi 3DS va impacter plus particulièrement les communes rurales, et pour le travail à engager sur le guide à l'usage des communes une participation des associations d'élus serait souhaitable de manière à faire remonter les attentes des élus.

**Jean-Michel Morer**, se propose de relayer la demande auprès des associations d'élus.

**Jean-Luc Sallabery, chef du département numérique de la FNCCR**, indique que la FNCCR est également disponible pour travailler sur ce sujet qui concerne la quasi-totalité de ses adhérents.

**Sébastien Soriano**, indique que l'IGN a effectué un travail sur les noms de femmes dans les toponymes, et qu'il peut mettre en relation la commission avec les auteurs de ce travail.

**Pierre Jaillard** précise que le guide *prévention et traitement des critiques envers les noms de lieux* aborde ce sujet des déséquilibres de sexe parmi les éponymes de rues, il recommande la compensation c'est-à-dire donner des noms de femmes à des nouvelles rues plutôt que la re-nomination de rues. D'autre part un rapport public publié en 2021 propose une liste de 318 noms de personnalités pour promouvoir la diversité dans les noms de rues.

#### Commission « géopositionnement »

La commission a décidé la création d'un comité français pour suivre les activités géodésiques du groupe d'experts des Nations-Unies UN-GGIM, et a lancé une réflexion sur les usages des réseaux matérialisés (bornes et repères).

**Pierre Briole, président de la commission géopositionnement**, précise que le groupe de travail sur les usages va se réunir le 1<sup>er</sup> juin et invite les membres du CNIG à y participer. Un groupe de travail sur la réglementation va également démarrer prochainement.

#### Pôle de coordination avec les territoires

Le pôle de coordination avec les territoires a décidé de mettre en place des correspondants CNIG dans les régions, destinés à faire le relais entre les coordinations régionales et la coordination nationale. Une enquête sur les différents dispositifs de coordination régionale sera également menée pour appréhender la diversité des organisations mises en place dans les régions.

L'articulation avec les programmes nationaux se fait par une représentation du pôle de coordination avec les territoires dans les comités nationaux comme par exemple le comité de déploiement de la Base adresse nationale. De même, le pôle est représenté dans le groupe de concertation sur l'évolution de la directive INSPIRE. Le pôle assure le relais entre les territoires et les programmes nationaux.

Par ailleurs, le pôle peut aussi identifier des sujets spécifiques qui nécessitent une coordination et pour lesquels des groupes de travail ad-hoc peuvent être créés. C'est le cas du sujet de l'articulation des bases d'occupation du sol à grande échelle qui a été identifié dès la première réunion et pour lequel un groupe de travail spécifique va être créé.

**Jean-Marie Sèité, président du pôle de coordination avec les territoires**, souligne la diversité des modes d'organisation de l'écosystème, qu'il ne s'agit pas de réduire ou de normaliser, mais il faut trouver les bonnes interfaces notamment pour garantir l'interopérabilité. C'est un équilibre à trouver pour préserver la diversité et l'intelligence d'appréciation des territoires tout en assurant l'interopérabilité des documents.

**Jérémy Pierre-Nadal, directeur de l'observatoire des politiques régionales de Régions de France**, se félicite de la mise en place du pôle qui correspond aux attentes des régions notamment en termes de dialogue avec les programmes nationaux. Il faudra veiller à ce que les acteurs intéressés y soient bien tous représentés.

**Joël Tignon, Région Sud, représentant de Régions de France**, souhaite que ce pôle puisse permettre d'établir une relation plus forte avec les ministères centraux, et notamment pour travailler le plus en amont possible, dans son rôle de conseil au gouvernement, sur les textes décrets, arrêtés, etc. pour éviter les difficultés dans leur application. Il s'agira aussi de travailler sur la relation entre les acteurs, la répartition des rôles et des financements qui pourraient aussi être articulés avec les conférences territoriales de l'action publique.

**Olivier Banaszak, représentant l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF)**, souhaite souligner l'importance de prendre en compte les différents échelons du territoire dans le groupe de travail sur l'occupation du sol à grande échelle. Les communes et les EPCI ont des obligations croissantes en termes d'artificialisation des sols, d'adaptation des territoires à la transition écologique et pour lesquelles elles ont des besoins de données d'occupation du sol plus précises et plus résolues. Les experts de ces territoires devront être inclus dans les réflexions.

**Jean-Michel Morer**, confirme que toutes les strates jusqu'aux communes sont intéressées par une vision territoriale contextualisée adaptée à la diversité de chacun, il est donc essentiel d'avoir ce dialogue en amont.

**Sébastien Soriano**, se dit très satisfait de la mise en place du groupe de travail sur l'occupation du sol, il s'agit d'un sujet très sensible pour les territoires et il est important que les territoires participent à la gouvernance de ce domaine. La posture de l'IGN n'est pas d'apporter un référentiel qui ferait référence pour tout, mais est d'apporter un outil permettant une plus grande automatisation pour produire des référentiels d'occupation du sol, en divisant par deux les coûts de production. L'enjeu est que cet outil, au-delà de son utilisation pour produire un référentiel métier pour la DGALN, soit un intrant pour les territoires. Il revient ainsi à chaque territoire de juger si ce référentiel national répond à ses besoins,

ou si un référentiel local est requis pour répondre aux politiques publiques locales spécifiques. Les territoires qui sont dans le premier cas pourront continuer à travailler avec le référentiel national et pérenniser leurs investissements correspondants. Il est proposé aux territoires qui sont dans le deuxième cas qu'ils se saisissent de cet outil pour produire, avec une meilleure automatisation, des données prenant en compte leurs particularités en termes de nomenclature ou de finesse de traitement. Il s'agit ainsi de faire de cet outil un commun, ouvert en open-source (y compris les données intermédiaires), afin qu'il puisse être challengé et complété par des communautés techniques, par exemple concernant les oliveraies, les champs de lavande. Il y aura ainsi une complémentarité entre les travaux du groupe et l'outil que propose l'IGN, ré-appropriable dans une logique de commun.

**Bertrand Monthubert** conclut sur la nécessaire mise en place du groupe de travail sur l'occupation du sol avec comme principe l'écoute des besoins des différents acteurs dans leur diversité, en gardant l'objectif important d'avoir un référentiel national tout en étudiant comment il peut y avoir des déclinaisons dans des référentiels plus locaux ce qui pourrait être facilité par l'utilisation d'outils en commun.

**Pierre Laulier**, présente les sujets prioritaires qui seront traités dans les prochaines semaines dans les différentes formations du CNIG :

- Les ateliers du pôle innovation et prospective sur le cadre juridique européen, sur les données pour la transition écologique,
- Le lancement de la commission « Europe et international » avec la réflexion de l'évolution de la directive INSPIRE,
- Le lancement de nouveaux sujets dans la commission « Besoins et usages » : le référentiel national des voies, la modélisation des lieux de production d'énergies renouvelables,
- Le pilotage de l'étude économique, le travail sur le modèle économique pour les données satellitaires, dans la commission « Modèles économiques »,
- La mise en place du dispositif de coordination avec les territoires avec des correspondants en régions, la constitution du groupe de travail sur l'occupation du sol à grande échelle
- Le travail sur l'infrastructure de diffusion des modèles et standards en lien avec [schema.data.gouv](https://schema.data.gouv.fr/).

**Jean-Luc Sallabery**, souhaite que le travail sur le PCRS et celui sur l'archivage, qui ont été cités au cours de la réunion, soient ajoutés à la liste des sujets prioritaires pour le CNIG.

C'est une simple omission ils l'ont bien entendu partie des sujets importants à traiter.

**Pierre Laulier et Hélène Bégon, adjointe au responsable de l'Ecolab**, informent les membres du CNIG qu'une fois le décret signé, il s'agira de préparer l'arrêté de nomination, pour les membres dont la nomination se fait par arrêté. Les membres seront sollicités officiellement mais il serait bien que les noms puissent être préparés à l'avance pour pouvoir préparer rapidement les arrêtés. Afin de pouvoir respecter la parité au sein du CNIG les participants sont invités à préparer le nom d'un homme et d'une femme comme représentants au sein du CNIG.

**Arnaud de Vachon**, informe de la parution de l'IGN Magazine n°106 consacré à la géographie militaire et de la tenue d'un colloque le 13 mai sur la géographie militaire organisé par la Société de géographie et l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire.

## Conclusions

**Bertrand Monthubert** remercie les participants pour ce plénier très riche et pour le climat de collaboration et de coopération qui a présidé à ces travaux et rappelle les principales décisions prises par ce conseil plénier :

- L'adoption du règlement intérieur,
- Le lancement de l'étude économique qui a montré l'intérêt largement partagé au sein de ce conseil, avec un démarrage souhaité à partir de septembre,
- La poursuite des travaux initiés dans les différentes formations du CNIG et notamment le lancement du groupe de travail sur l'occupation du sol à grande échelle.

**Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable, vice-président du CNIG,** conclut la réunion en considérant toutes les étapes qui ont été franchies. En une année on est passé d'une situation quasiment figée depuis des années à une dynamique saisissante et réconfortante, et la feuille de route est tenue. Elle est tenue non seulement grâce à ceux qui animent le CNIG, mais à grâce à tous ceux qui en sont membres et participent aux travaux collectifs. Le CNIG est désormais en ordre de bataille pour jouer pleinement son rôle central de pilotage et de coordination de l'information géolocalisée aux services de nos politiques publiques.

Il est non seulement en place mais il a commencé à agir et développer plusieurs groupes de travail notamment sur le référentiel des bâtiments, sur le déploiement de la Base adresse nationale, sur les sujets de transports et mobilité, et le sujet très important de la lutte contre l'artificialisation des sols. A ce sujet il faut signaler la sortie du décret sur l'artificialisation des sols qui s'appuie sur le standard du CNIG, ce qui est un signal très positif de reconnaissance des travaux du CNIG et une illustration du positionnement que nous souhaitons lui donner.

La donnée géolocalisée c'est aussi un écosystème économique dans lequel on trouve des acteurs publics, des grands groupes, des PME, des start-up et qui alimente un nombre croissant d'acteurs de tous domaines qui sont potentiellement très dépendants de données géolocalisées pour leur domaine d'activité. L'ensemble de ces acteurs représente un très fort potentiel d'innovation et de développement économique. Cet écosystème est cependant mal connu et le projet d'étude économique qui a été approuvé ce matin est à ce point de vue très pertinent, et la large expression de soutien sur le principe et dans le financement montre que notre vision est partagée. Il est important que cette connaissance puisse être approfondie et suivie dans le temps par la mise en place d'un observatoire, car même si on a l'intuition que la donnée est génératrice de valeurs, il manque une objectivation de la valeur générée.

Le CNIG est désormais lancé dans une belle dynamique, grâce à l'implication de tous et à l'adhésion aux principes, aux méthodes et à l'état d'esprit qui président à ces travaux. On pourra sans doute mieux faire connaître et valoriser nos travaux, mais on a désormais un bon produit grâce à tous les participants. Qu'ils en soient remerciés avec un salut tout particulier aux nouveaux entrants au CNIG.

La séance est levée,

La prochaine réunion du conseil plénier sera organisée à l'automne.